

Dossier de presse

#THIONVILLE



[Inauguration parking silo gare Joseph Bech, le 6 juin 2025]



Le parking silo de la gare de Thionville Joseph Bech a ouvert ses portes le 2 mai 2025. L'ouvrage de 9 étages, destiné en grande partie à faciliter l'accès à la gare SNCF des usagers du train, a fait l'objet d'un cofinancement entre le Luxembourg (50%), la Région Grand Est (25%) et la Ville de Thionville (25%).

Aujourd'hui, ce sont environ 3 200 voyageurs qui utilisent quotidiennement le rail au départ de Thionville en direction du Grand-Duché, un chiffre qui devrait augmenter les prochaines années rendant la question de l'accessibilité de la gare prioritaire.

500 places sur les 721 que compte le parking Joseph Bech sont ouvertes aux abonnés du train qui bénéficient d'un tarif attractif, adapté à la récurrence des voyages effectués.

Un édifice résolument moderne et respectueux de l'environnement

Le parking silo érigé sur le site de l'ancienne halle Sernam à proximité immédiate de la gare SNCF est constitué d'une ossature précontrainte en béton armé sur 9 étages soit 18 demi-niveaux offrant 721 places de parking ainsi qu'un local à vélos sécurisé.

Son architecture résolument contemporaine, déclinée en façade sur le thème du train et recouverte d'un bardage métallique, s'inscrit dans

un ensemble immobilier comprenant des logements et des bureaux. Son toit en partie végétalisé, ses zones de ventilation pensées pour permettre une aération naturelle, ses bornes de recharge électrique, son éclairage intérieur à détection afin de réduire la consommation d'électricité, en font un bâtiment respectueux de l'environnement.



Le contexte

La question de la mobilité est un enjeu majeur du territoire Nord lorrain. Les migrations pendulaires transfrontalières engendrent quotidiennement des déplacements et donc des besoins de transport importants en direction du Luxembourg.

Afin de répondre à ces besoins, l'Etat français et le Grand-Duché du Luxembourg ont signé un protocole d'accord relatif au renforcement de la coopération en matière de transports transfrontaliers.



Par ce protocole d'accord de 2018 et son avenant de 2021, le Luxembourg a alloué une enveloppe de 230 millions d'euros, comprenant 220 millions d'euros pour les projets ferroviaires, et 10 millions d'euros pour les projets routiers. Ainsi, l'enveloppe franco-luxembourgeoise dédiée aux projets cofinancés en France atteint 460 millions d'euros.

Les mesures, définies dans ce protocole d'accord, permettront une augmentation significative de la capacité dans les trains. En heure de pointe, le nombre de places assises sera multiplié par 2,5 par rapport à la situation avant le lancement des projets du protocole. En 2026, 13 500 places assises seront disponibles, et ce chiffre atteindra 22 500 places assises à l'horizon 2030, contre 9 000 places actuellement.

La construction de ce nouveau P&R de la gare de Thionville s'inscrit dans cette démarche. Il est notamment financé par ce protocole d'accord.

Localement, la Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville (CAPFT), la Ville de Thionville et le Syndicat Mixte des Transports Urbains (SMiTU rebaptisé TeMo), portent ensemble des projets destinés à améliorer le trafic et créer des connexions entre les différents modes de transport.

Si TeMo a démarré la réalisation opérationnelle du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), la CAPFT a réalisé un P+R à Thionville-Metzange et la Ville de Thionville envisage la création de plusieurs parkings en superstructure autour de sa gare ferroviaire.

Améliorer les conditions d'accès à la gare

*> 500 places
de stationnement à moins
de 5 minutes à pied
de la Gare de Thionville*

Le projet de la Ville vise, en complémentarité du BHNS, à améliorer les conditions d'accès à la gare biface de Thionville et plus spécifiquement à répondre aux besoins de stationnement des usagers du TER qui, jusque-là, faute de solutions structurées, pouvaient représenter un frein.

L'évolution du trafic de passagers en gare de Thionville en direction du Grand-Duché va en effet doubler, passant de près de 4 000 voyageurs par jour à plus de 8 000 à l'horizon 2028-2030.

Répondre aux besoins de stationnement

L'objectif du parking silo de la gare « Joseph Bech » mis en service le 2 mai 2025 est de répondre aux besoins de stationnement sur le site Thionville - Rive Droite pour les usagers du TER.





Situé à 300 mètres de la gare (soit 3 minutes à pied), sur l'emprise de l'ancienne halle Sernam, le parking silo offre une solution de parking fiable et sécurisée de 500 places - réservées aux abonnés -.

Ouverture sur l'Europe

Baptisé du nom d'un ancien premier ministre luxembourgeois, Joseph Bech, qui était aussi un des pères fondateurs de l'Union Européenne, cet ouvrage s'intègre dans le projet de requalification de la rive droite, un quartier résolument tourné vers l'Europe. Thionville-Rive Droite se structure aussi autour de la passerelle de l'Europe (modes doux), trait d'union entre le cœur de ville et la gare, les ponts Konrad Adenauer (ancien chancelier

fédéral d'Allemagne et pionnier de l'UE) qui enjambe la Moselle, et Alcide de Gasperi (ancien premier ministre italien et pionnier de l'UE) qui relie la rive droite à la zone Cormontaigne à Yutz. Ces deux ouvrages qui font la part belle aux mobilités décarbonées, recevront les transports en commun et le bus à haut niveau de service (Citizen).

Le projet

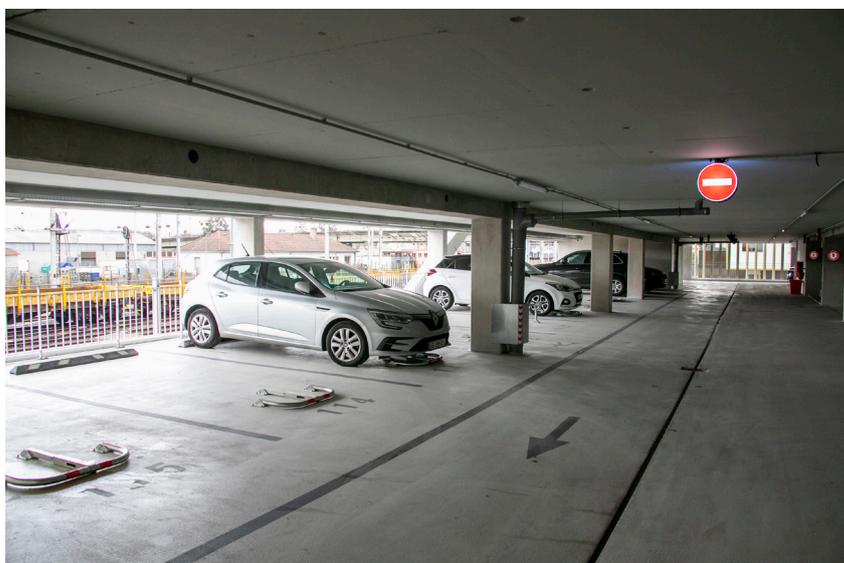
Le parking silo est un ouvrage en structure constitué d'une ossature précontrainte en béton armé sur 9 niveaux répartis en 18 demi-niveaux et regroupant 721 places :

- 33 places de stationnement pour les logements locatifs sociaux
- 41 places de stationnement pour les logements locatifs libres
- 629 places de stationnement public (y compris PMR)
- 18 places de stationnement pour les surfaces de bureaux en rez-de-chaussée des logements
- Un hall d'entrée
- Des locaux techniques (matériel, batterie, TGBT)
- Des locaux vélos (3 locaux vélos privés et 1 local vélos public),
- Des sanitaires, des locaux transformateurs
- Mise en œuvre d'une végétalisation circulaire de type Eco végétal Mousses ou équivalent, sous avis technique, en R+8 haut (hors rampes).

20 % des places de stationnement public véhicules automobiles (dont 2% accessibles PMR) sont conçues de manière à pouvoir accueillir un point de recharge pour véhicule électrique.

Son architecture résolument contemporaine, déclinée en façade sur le thème du train et recouverte d'un bardage en lames métalliques verticales et d'un bandeau métallique en tôle thermolaquée, s'inscrit dans un ensemble immobilier comprenant des logements et des bureaux. Son toit en partie végétalisé, ses zones de ventilation pensées pour permettre une aération naturelle, ses bornes de recharge électrique, son éclairage intérieur à détection afin de réduire la consommation d'électricité, en font un bâtiment respectueux de l'environnement.

L'acquisition de cet équipement par la Ville de Thionville qui en assure la gestion en régie a été



réalisée sous forme de vente en l'état futur d'achèvement par la société LINKCITY NORD-EST, constructeur de l'ouvrage.

Financement franco-luxembourgeois

Le coût de l'ouvrage est de 10 759 650 € HT supporté principalement par la Ville de Thionville (25%), la région Grand Est (25%) et le Grand-Duché de Luxembourg (50%).

Le financement est réparti comme suit : Ville de Thionville : 2 691 190 € ; Région Grand Est : 2 488 635 € ; Etat (Fonds Friche) 200 000 € ; Grand-Duché de Luxembourg : 5 379 825 €.

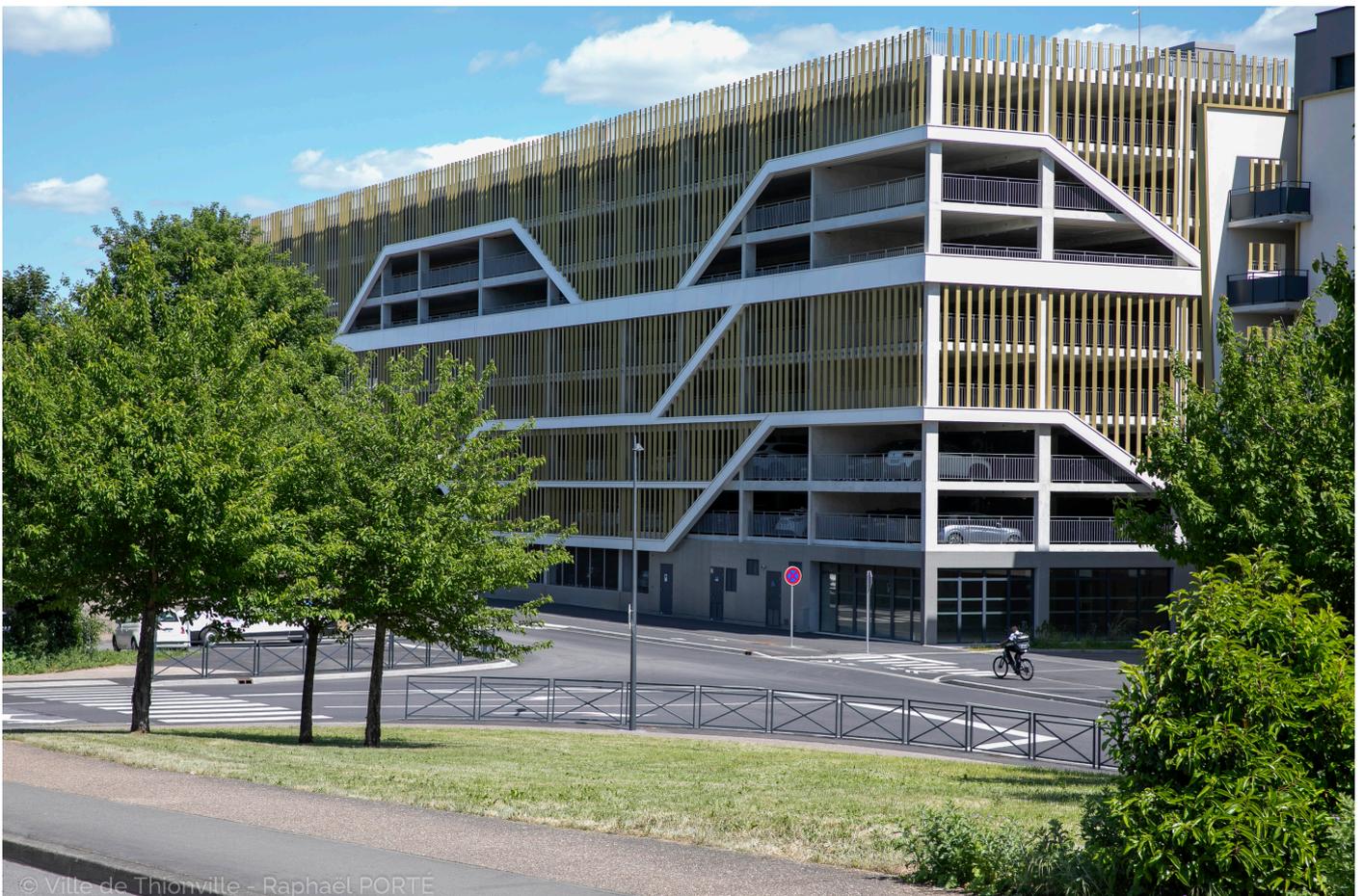
La tarification

Concernant l'utilisation et la tarification du stationnement dans le parking silo de la gare, la Ville qui en assure la gestion en régie a opté pour un système de billetterie garantissant l'usage ferroviaire en semaine (5 jours/7), sur présentation d'un abonnement SNCF au prix de 65 €/mois ou de 650 € à l'année.

Deux autres types d'abonnement sont proposés : la formule week-end (du vendredi 17 h au dimanche 22 h) à 20 € par mois et 200 € à l'année ainsi que l'abonnement sans restriction H24 dont le montant est fixé à 80 € et 800 € à l'année valable essentiellement pour les riverains.

Un modèle à suivre

Le parking silo Joseph Bech est le premier à être mis en œuvre sur le ban communal de Thionville. Deux autres parkings du même type suivront à l'horizon 2030, place du Luxembourg et zone du Couronné / Cormontaigne à l'atterrissage du pont Alcide-de-Gasperi.



© Ville de Thionville - Raphaël PORTÉ



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics



PRÉFET
DE LA MOSELLE
Liberté
Égalité
Fraternité

La Région
Grand Est